

MASTER

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du ... / ... / ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ... / ... / ...

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLOME	BIODIVERSITÉ ÉCOLOGIE ET ÉVOLUTION (BEE)
PARCOURS-TYPE	Erasmus Mundus Diplôme de Master Conjoint en Biodiversité et Ecosystèmes Tropicaux (TROPIMUNDO)
NIVEAU(X)	☒ 1 ^{ère} année ☐ 2 ^{ème} année
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☒ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☒ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel ☒ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Pascale BESSE Mail : Pascale.Besse@univ-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Florelle RIVIERE Mail : secretariat.et@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	L'ouverture d'un S2 à l'Université de La Réunion accueillant des étudiants internationaux dans le cadre du Master Conjoint Erasmus Mundus TROPIMUNDO a été validée par la signature d'un accord de consortium initial validé en CA le 12 septembre 2019 (partnership agreement 2019-2024), validant le consortium jusqu'au 30/09/2024 et au-delà, pour au minimum 3 années. Un accord complémentaire a été signé par l'Université de La Réunion le 25/11/2024 (partnership agreement 2024-2030), complété par des amendements le 24/02/2026 (partnership agreement 2025-2031). Le nombre maximum d'étudiants accueillis annuellement est fixé à 5. Les étudiants admis dans le parcours TROPIMUNDO font l'objet d'une sélection par un jury spécifique comme décrit dans l'accord de consortium. Les candidatures se font uniquement via la plateforme du master TROPIMUNDO : https://www.tropimundo.eu (Le règlement, le calendrier et les modalités de candidature sont détaillés sur le site)
--	--

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	Les inscriptions pédagogiques pour les UE suivies du semestre 2 ont lieu à partir du premier jour de la rentrée du semestre 2 auprès de la gestionnaire pédagogique de la formation du département d'Écologie Terrestre de l'UFR SHE. Une photo de l'étudiant est demandée ainsi qu'une attestation de responsabilité civile (indispensable pour les sorties terrain et le stage).
--	---

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	N/A
Types d'aménagement proposés par la formation	N/A

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Le semestre 2 du parcours TROPIMUNDO vise à former des étudiants internationaux capables de mener des travaux de recherche fondamentale ou appliquée, d'expertise ou d'évaluation environnementale dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité tropicale terrestre naturelle ou cultivée. La compréhension des mécanismes régissant la dynamique de la biodiversité terrestre, permet leur application dans l'expertise en écologie terrestre tropicale. La formation combine différentes approches pédagogiques : académiques classiques, études appliquées de terrain et projets encadrés. Il s'agit d'un parcours international dont le semestre 2 du M1 est suivi à La Réunion (mutualisation avec le parcours BEST-T). Les étudiants TROPIMUNDO acquièrent d'autres compétences complémentaires selon les autres semestres suivis dans d'autres universités européennes partenaires de ce consortium international TROPIMUNDO (www.tropimundo.eu): le semestre 1 est réalisé en Belgique (ULB et VUB), le semestre 3 en France hexagonale (Sorbonne, MNHN), Guyane française (Univ Guyane) ou Italie (UNIFI), et un stage de 6 mois en M2 au semestre 4 complète la formation (la recherche bibliographique et la présentation du sujet se font lors de l' UE stage du M1S2 gérée par ULB).
---------------------------	---

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	1 (semestre 2 du M1 dispensé à l'université de La Réunion)
Nombre d'UE	5 (5 UE du semestre 2 du M1 enseignées en anglais)
Volume horaire étudiant de la formation par année	248 h pour les UE du semestre 2 du M2

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	Concernant les UE du semestre 2 suivies à l'Université de La Réunion, les cours du M1 S2 sont dispensés entièrement en Anglais, toutefois les examens écrits ou oraux du S2 pourront être réalisés par les étudiants en français ou en anglais selon leur préférence.
---	---

2.3 Assiduité aux enseignements

Principe : en application de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur, **les étudiants doivent être inscrits et assidus aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.**

L'assiduité aux Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP) est obligatoire.

Dispense d'assiduité	Concernant les UE du semestre 2 suivies à l'Université de La Réunion et sauf dispositions particulières prévues dans le règlement des études applicable à la formation, l'assiduité aux séances d'enseignement (Cours, TD, TP, ...) ainsi qu'aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences prévues pour valider la formation est obligatoire
----------------------	--

Modalités et justificatifs d'absence	Concernant les UE du semestre 2 suivies à l'Université de La Réunion les modalités et justificatifs d'absence sont tels que définis dans l'Article I.2.1 du RGE applicable à la formation, les justificatifs doivent être transmis au service pédagogique du département Ecologie Terrestre en charge la formation
---	--

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	N/A
UE Unités d'Enseignement	Pour les UE du semestre 2 suivies à l'Université de La Réunion et conformément au RGE, les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note seuil. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Les règles d'acquisition des UE suivies hors de l'Université de La Réunion sont spécifiquement définies par chaque université selon accord de consortium et www.tropimundo.eu .
BCC Blocs de connaissances et de compétences	
Semestre	Chaque semestre est validé selon le règlement applicable au diplôme Erasmus Mundus Joint Master Degree TROPIMUNDO selon accord de consortium et sur www.tropimundo.eu
Année	Chaque année est validée selon le règlement applicable au diplôme Erasmus Mundus Joint Master Degree TROPIMUNDO selon accord de consortium et sur www.tropimundo.eu
Diplôme	Le diplôme est validé selon le règlement applicable au diplôme Erasmus Mundus Joint Master Degree TROPIMUNDO selon accord de consortium et sur www.tropimundo.eu . Le diplôme conjoint est délivré par signature conjointe des universités ayant participé aux enseignements, selon les semestres suivis par chaque étudiant.

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	Au sein des UE du semestre 2 suivies à La Réunion, les modalités de compensation sont celles définies dans l'Article I.7.3 du RGE. Pour les semestres ou le diplôme, les modalités de compensation sont celles définies selon le règlement applicable au diplôme Erasmus Mundus Joint Master Degree TROPIMUNDO selon accord de consortium et sur www.tropimundo.eu .
----------------------------------	--

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	Pour chaque UE du semestre 2 suivies à La Réunion, les modalités de capitalisation/conservation en vue de la session 2 de rattrapage ou deuxième chance sont celles définies dans l'Article I.7.2 du RGE. Pour les semestres ou le diplôme, ce sont celles définies selon le règlement applicable au diplôme Erasmus Mundus Joint Master Degree TROPIMUNDO selon accord de consortium et sur www.tropimundo.eu .
---	--

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Pour les modalités et conditions concernant les examens des UE suivies lors du semestre 2 à l'Université de La Réunion, se référer à l'Article II.2 du RGE.
--	---

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	Concernant les UE suivies au semestre 2 à l'université de La Réunion : Les modalités d'évaluation de toutes les autres UE hormis celles dispensées par Université de La Réunion sont spécifiques à chaque Université concernée (selon accord de consortium et www.tropimundo.eu)
a) Évaluation terminale	X OUI ☐ NON Certaines UE du semestre 2 peuvent ne faire l'objet que d'un contrôle terminal (voir MCCC).
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	X OUI ☐ NON Certaines UE du semestre 2 font l'objet de contrôles continu et terminal (voir MCCC).
c) Évaluation continue intégrale	X OUI ☐ NON Certaines UE du semestre 2 peuvent être évaluées en contrôle continu intégral (voir MCCC).

4.2.2 Modalités spécifiques appliquées aux étudiants en programme d'échange international - mobilité entrante

Modalités spécifiques appliquées aux étudiants internationaux en programme d'échange (mobilité entrante)	Les étudiants suivant ce parcours sont obligatoirement des étudiants internationaux sélectionnés par Tropimundo : les modalités d'évaluation sont celles du présent règlement spécifique et RGE pour les UE suivies à la Réunion, et sont telles que définies dans l'accord de consortium et sur www.tropimundo.eu pour toutes les autres UE dispensées dans les autres universités membres du consortium.
---	---

4.2.3 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	Pour les examens du semestre 2, conformément à l'Article I.2.1 du RGE.
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	Pour les examens du semestre 2, conformément à l'Article I.2.1 du RGE.

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	Concernant le semestre 2, le jury délibère uniquement sur les résultats des UE dans lesquelles les étudiants sont inscrits, et applique la règle de mise à niveau internationale exigée par Tropimundo. La délibération de l'année et du diplôme relève de la compétence du jury Tropimundo tel que défini dans l'accord de consortium et sur www.tropimundo.re
----------------------------------	---

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Les notes des UE suivies du semestre 2 à l'Université de La Réunion et validées par le jury (avec mise au niveau international) sont communiquées selon le RGE. Elles sont ensuite saisies par le responsable pédagogique dans le système Tropimundo (AIM-tool) pour accès aux étudiants et pour mise à disposition du jury international Tropimundo.
---	--

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Les modalités de redoublement pour les étudiants internationaux Tropimundo sont spécifiquement définies selon l'accord de Consortium et sur www.tropimundo.eu
----------------------------------	--

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

Les dispositions spécifiques à la formation internationale Erasmus Mundus Joint Master Degree Tropimundo sont définies dans l'accord de consortium et sur www.tropimundo.eu.

6.2 Mesures transitoires

RAS